

**ANNEE 2018**

Délibération n°

**20180006**

**SEANCE PUBLIQUE DU 9 FEVRIER 2018**

Date de convocation : 5 février 2018

Date d'affichage : 13 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	14
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	17

Vote : 17  
Pour : 17 (dont 3 pouvoirs)  
Contre : 0

**Adopté à l'unanimité des voix**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 9 février à 17h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 février 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Valérie RÉCART, Brigitte ETCHEVERRY,

Absent(s) excusé(s) : Mmes Sophie DELETTRE (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET (pouvoir à M. Philippe BIGOTEAU), Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Subvention exceptionnelle accordée à  
l'association Ado'rizons**

Monsieur Le Maire explique qu'en date du 25 octobre 2017, il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association Ado'rizons.

Depuis octobre 2016, les jeunes de l'association travaillent sur le projet « Solidaire au Sénégal », en collaboration avec l'association « Les Amis de Baboukar » à Ahetze.

Ce projet se concrétisera par un voyage au Sénégal du 18 au 25 février 2018, où l'association acheminera dans plusieurs villages sénégalais, des fournitures scolaires, du matériel de sport et des vêtements pour enfants. Elle participera également à la construction d'un bloc sanitaire dans un collège.

Afin de pouvoir financer ce voyage solidaire, les jeunes de l'association ont mis en place tout au long de l'année, différentes manifestations (vente de gâteaux, vide-grenier...etc.), et demandent à la mairie une subvention exceptionnelle de 2 000€.

**Le Conseil Municipal,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **APRES** en avoir délibéré,
- **DECIDE d'attribuer** une subvention exceptionnelle à l'association Ado'rizons, d'un montant de 1 000€ (mille euros).

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



*Transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 13/02/2018*